

marque. Afin que le public soit tenu au courant des enregistrements, une liste des marques de commerce enregistrées paraît chaque semaine dans la *Gazette du Bureau des brevets*.

La loi sur l'enregistrement des affiches syndicales vise à protéger les associations, comme les syndicats ouvriers, qui pouvaient autrefois enregistrer leurs emblèmes particuliers à titre d'affiches syndicales en vertu de la loi des marques de commerce. Les enregistrements en vertu de cette loi peuvent être renouvelés tous les quinze ans.

4.—Marques de commerce et affiches syndicales enregistrées, années terminées le 31 mars 1947-1952

Détail	1947	1948	1949	1950	1951	1952
Marques de commerce.....	2,703	2,992	3,936	3,408	3,309	2,806
Cessions de marques de commerce.....	1,241	1,473	1,719	1,485	1,665	1,535
Renouvellement de marques de commerce.....	1,206	2,302	2,033	2,064	2,085	2,266
Copies authentiques établies.....	555	570	529	642	699	619
Affiches syndicales enregistrées.....	—	4	—	1	1	—
Honoraires encaissés, net.....	\$ 127,037	133,707	122,147	132,228	132,744	127,053

Section 5.—Subventions et primes sur le charbon*

Au cours des années passées, les primes ont été régies par des décrets du conseil autorisant le versement, en vue d'aider les divers mouvements du charbon énoncés dans les décrets, de certaines sommes prélevées sur un fonds voté annuellement par le Parlement à cette fin. On n'a pas jugé pratique de fixer par voie législative le montant des primes à cause des changements fréquents relatifs à la concurrence.

5.—Primes versées par province, 1947-1952

Province	1947	1948	1949	1950	1951	1952
Nouvelle-Écosse..... tonnes	296,599	1,403,306	1,853,604	1,165,719	2,286,537	1,897,451
\$	141,156	954,846	2,435,111	1,005,438	3,074,466	5,194,288
Nouveau-Brunswick... tonnes	2,528	724	3,025	2,314	2,709	2,851
\$	1,698	724	3,838	1,939	2,634	3,780
Saskatchewan..... tonnes	12,559	31,787	94,957	173,694	165,086	139,555
\$	11,923	25,366	64,933	125,767	126,042	113,645
Alberta et Est de la tonnes	252,076	282,608	441,938	785,148	589,581	613,651
Col.-Britannique.... \$	532,139	635,253	897,970	1,482,202	1,163,937	1,161,810
Exportations et char- tonnes	9,294	5,728	36,170	6,092	91,611	59,254
bon de soute de la \$	6,971	4,296	29,893	4,569	88,551	56,580
Col.-Britannique....						
Total..... tonnes	573,056	1,724,154	2,429,692	2,132,970	3,135,523	2,712,762
\$	693,887	1,620,487	3,431,745	2,619,915	4,455,629	6,530,103

La loi sur la subvention concernant le coke (20-21 Geo. V, chap. 6), donnant suite à une des recommandations de la Commission royale d'enquête sur les réclamations des provinces Maritimes, a été adoptée par le Parlement le 30 mai 1930. La subvention est versée à l'égard du charbon canadien transformé en coke et utilisé à la fabrication du fer et de l'acier canadien et met la houille canadienne sur un pied d'égalité avec la houille importée.

* Par M. H. H. Harris, fonctionnaire administratif, Office fédéral du charbon, Ottawa. Des renseignements supplémentaires sur les primes et subventions, puisés au *Rapport de la Commission royale sur la houille, 1946*, sont donnés aux pp. 806-807 de l'*Annuaire de 1947*.